

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 3 mars, 1882.

Résolu, Qu'un message soit adressé au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à Sa Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres félicitant Sa Majesté d'avoir échappé providentiellement et sans blessure à l'attentat commis contre sa vie, hier, avec toute la promptitude possible par dépêche du câble ou de toute autre manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône, et priant leurs Honneurs de donner concours à la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le gouverneur général a été alors lue par le greffier comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de *St-Michel* et *St-George*, gouverneur général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblés en parlement, prions Votre Excellence de nous permettre d'approcher pour lui présenter notre requête respectueuse demandant qu'il plaise à Votre Excellence de transmettre notre adresse conjointe à Sa Très Gracieuse Majesté, la félicitant d'avoir échappé providentiellement et sans aucune blessure à l'attentat commis hier contre la vie de Sa Majesté, avec toute la promptitude possible, soit par dépêche du câble ou de toute autre manière que Votre Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

SÉNAT,

Lundi, 6 mars, 1882.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 3 mars, 1882.

J. BLANCHET,
Orateur.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé : De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été